

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

REFERENCE : 2018/PSJML/ATE/A005

1

## APPEL D'OFFRES 2018 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

### CAHIER DES CHARGES

CONSEILS EN IMAGE ET BIEN ETRE – APPEL D'OFFRE N°05

ATELIER « MON IMAGE PROFESSIONNELLE »

Date limite de réception des offres : 16 février 2018 à 12h

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD  
[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR)



# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

2

## ➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel Régional (POR) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)<sup>1</sup>, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé d'une durée de 4 à 6 mois, dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

## ➤ LE PROJET

Cette opération, déployée sur l'ensemble du territoire du Douaisis, au travers de ses 5 centres sociaux vise à intégrer 60 jeunes sur une durée de 11 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- identifier, au sein des quartiers, les jeunes NEET, décrocheurs scolaires et/ou n'étant pas accompagnés dans leurs démarches d'insertion et leur proposer d'intégrer l'accompagnement
- Assurer un accompagnement personnalisé et renforcé pour chaque participant dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Remettre en mouvement le participant en l'inscrivant dans les activités de redynamisation
- Repérer et développer les compétences des participants en élaborant un projet professionnel,
- Redonner confiance aux participants en les impliquant dans une démarche citoyenne,
- Permettre aux participants de s'enrichir d'expériences mobilisables pour leur entrée dans le monde du travail,
- Préparer et mettre le participant dans les meilleures conditions de réception et d'acceptation d'une solution positive pour son parcours socio-professionnels,
- Permettre aux participants de découvrir plusieurs domaines d'activités
- S'appuyer sur la dynamique créée par la mise en place de notre précédent projet IEJ et formaliser là cette continuité sur l'apprentissage
- Entretenir la dynamique partenariale du territoire en participant activement aux travaux du collectif des porteurs IEJ du territoire.

<sup>1</sup> Neither in Employment nor in education or training

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

- Favoriser l'accès à la formation par la voie de l'apprentissage notamment sur l'offre du territoire
- Mieux faire connaître l'apprentissage et participer à son attraction

## ➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

Les jeunes en ruptures scolaires et/ou familiale ont développé une vision négative d'eux-mêmes. Les questions de reconnaissance identitaire représentent un enjeu important pour se projeter dans un avenir professionnel. L'objectif est de favoriser la reconstruction chez ces jeunes, d'une vision positive et ouvrir des perspectives de réussite par la (re) valorisation de l'image de soi, le renforcement de la confiance en soi et de leurs potentiels lors de démarches professionnelles et personnelles.

## ➤ LE PUBLIC VISE

Les jeunes ayant intégrés l'opération IEJ. Les Conseillers en Insertion Professionnelle et les Référents Projet Jeunesse en charge de l'accompagnement des jeunes, orienteront vers les ateliers en fonction des besoins exprimés et après une phase de diagnostic établi en amont.

## ➤ LES OBJECTIFS

Il s'agira de mettre en place un atelier sur l'image de soi et l'image professionnelle dont les objectifs sont :

- Contribuer à la (re) valorisation de l'image de soi (en tirant partie de ses atouts physiques)
- Promouvoir l'hygiène corporelle et le bien-être
- Faciliter l'insertion socio professionnelle (renforcer leur assurance lors de leurs démarches socio-professionnelles)
- Mobiliser le désir de prendre soin de soi via par exemple du conseil beauté et/ou coiffure
- Cerner, comprendre et décoder les messages induits par notre image
- Adapter sa tenue, son langage et sa présentation à son profil professionnel en permettant notamment à chaque participant d'effectuer un repérage en boutique et bénéficier d'une séance de coiffure

## ➤ CALENDRIER PREVISIONNEL

L'accompagnement des jeunes dure entre 4 à 6 mois. Le prestataire aura en charge un groupe de 12 stagiaires maximum (3 à minima) pour un **nombre total de 30 Heures sur le premier semestre 2018**. Les ateliers devront débutés en Mars 2018. Le nombre d'heures prévu en ateliers collectifs et en entretiens individuels seront déterminés en fonction des problématiques et des profils des participants. Un calendrier prévisionnel sera mis en

3

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

4

place avec le prestataire retenu et l'équipe (RPJ et CIP) lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD et avec le conseiller en insertion professionnelle : contenus, objectifs, dates, lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement à l'équipe de l'avancée du projet.

**Une rencontre est programmée avec l'ensemble des prestataires retenus le 26 février 2018 à 9h30 au siège social de l'ACSD.**

## ➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

- Parvenir à une démarche autonome dans la prise en compte de leur bien-être physique et social.
- Participer à une action collective permettant de rompre avec l'isolement et de favoriser le développement personnel
- Savoir mettre en valeur sa propre image et prendre confiance en soi, faire preuve d'assurance et de dynamisme.
- Un changement dans l'apparence et l'attitude générale des participants dans leurs futures démarches d'accès à l'emploi ou à la formation.

## ➤ INDICATEURS D'EVALUATION

### Qualitatifs

- Le degré de satisfaction du jeune
- L'implication du jeune aux activités proposées

### Sommatifs

- Le nombre de jeunes présents sur l'atelier (l'émargement faisant foi)

### Pédagogiques

- Les participants savent adapter leur tenue, leur présentation, leur image...en fonction de leur projet

## ➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 30 Heures.

Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique, l'intervention de professionnels ou toute autre dépense qu'il jugera nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat)

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

Ce présent marché est valable 6 mois.

Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de l'opération intégrant tous les rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

5

## ➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

## ➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel (tables, chaises, etc.)
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux
- Deux conseillers en insertion professionnelle et des Référents Projets Jeunesse (RPJ) qui auront pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

## ➤ SUIVI DU PROJET

- Pour chacune des interventions, une feuille de présence sera signée par l'ensemble des participants, l'intervenant, le conseiller en insertion professionnelle et/ou le RPJ présent
- La mise en place une fiche navette des différents modules suivis par le jeune pour le positionnement sur un atelier
- La valorisation des temps d'intervention du prestataire lors du bilan final de l'action.

## ➤ CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres porteront essentiellement sur les points suivants :

- La pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges : 25%
- Le prix de la prestation : 25%
- le candidat justifiera dans son offre ses compétences et savoir-faire dans le domaine visé avec des publics en difficulté d'insertion et dans sa capacité à animer un groupe : 20%

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

6

- Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, les méthodes actives et le caractère innovant du projet seront privilégiés : 15 %
- L'adaptabilité du prestataire : Pouvoir s'adapter aux différentes situations et aux différents profils : 15 %

## ➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :
- <http://www.europe-en-nordpasdecals.eu/gestion-dossier-beneficiaires-por/>
- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).
- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

## ➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.
- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.
- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant **le 16 février 2018 à 12h** par courriel à [iej@centres-sociaux-douai.fr](mailto:iej@centres-sociaux-douai.fr)

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 84 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

A l'attention de : Monsieur Jean Marie Lenotte, Directeur Général de l'Association des Centres Sociaux de Douai.

## Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

Il est à noter que les principaux interlocuteurs restent Pierre Schroder, animateur/Chef de Projet/Conseiller en Insertion Professionnelle (06 42 53 58 89) et/ou Laurie Faye, Agent Administratif (06 42 46 84 04).

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date limite de dépôts des candidatures.

Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le **16 février 2018**.

Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les CV) de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- 1 devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre